

## Enquête R&D – Notice explicative du questionnaire Entreprises

<b>1 – Identification de votre société</b>	
On s'intéresse ici aux informations générales concernant votre société (Raison sociale, SIREN, ...), puis à la nature de vos travaux de R&D (grands domaines de recherche, technologies utilisées, ...). <b>Si vous n'avez pas effectué de travaux de R&amp;D en 2022, merci de compléter le questionnaire jusqu'à la deuxième page de ce dernier uniquement.</b>	
<b>R&amp;D</b>	La R&D englobe les travaux systématiques et de création entrepris en vue d'accroître la somme des connaissances, y compris la connaissance de l'humanité, de la culture et de la société, et de concevoir de nouvelles applications à partir des connaissances disponibles.
<b>Biotechnologies</b>	La biotechnologie est un domaine qui recouvre l'ensemble des technologies et applications ayant recours à l'utilisation ou à la modification de matériaux vivants dans un objectif de recherche scientifique pour accroître les connaissances humaines, ou dans un objectif commercial afin de créer un produit ou service.
<b>Nanotechnologies</b>	Les nanotechnologies sont un ensemble de technologies permettant de manipuler, d'étudier ou d'exploiter des structures et systèmes de très petite taille (le plus souvent moins de 100 nanomètres).
<b>Nouveaux matériaux</b>	Recherche sur des matériaux nouveaux pour le marché ou pour votre société.
<b>Intelligence artificielle</b>	L'intelligence artificielle fait référence aux systèmes utilisant des technologies comme la fouille de textes (text mining), la vision par ordinateur, la reconnaissance automatique de la parole, la génération automatique de texte, l'apprentissage automatique, le deep learning. L'intelligence artificielle rassemble et utilise des données pour prédire, recommander ou décider, avec des niveaux d'autonomie variés, la meilleure action pour aboutir à des résultats spécifiques.
<b>Protection de l'environnement</b>	La protection de l'air ambiant et du climat, la protection de l'eau, la gestion des déchets, la protection des sols et des eaux souterraines, la réduction du bruit et des vibrations, la protection des espèces et des habitats et la protection contre les rayonnements. <b>En sont exclues les activités qui ont trait à la gestion des ressources naturelles.</b>
<b>Lutte contre le réchauffement climatique</b>	Décarbonation des processus de production et des industries, réduction des émissions de gaz à effet de serre.
<b>Gestion des ressources naturelles</b>	Les énergies renouvelables, les économies d'énergie et de minéraux, les économies de bois et d'autres ressources biologiques, etc...
<b>Sciences humaines et sociales</b>	L'économie, la gestion, l'organisation du travail, les modélisations marketing...
<b>Défense</b>	La défense nationale
<b>Innovation</b>	<ul style="list-style-type: none"> <li>- L'innovation technologique en produits/services : la R&amp;D permet, d'un point de vue technologique, l'amélioration d'un produit déjà existant ou la création d'un nouveau produit. Si votre entreprise appartient à un groupe, la recherche de votre entreprise peut être utilisée par une autre entreprise du groupe pour innover.</li> <li>- L'innovation technologique en procédés : comme ci-dessus mais porte sur les procédés de production mis en œuvre dans votre entreprise ou son groupe.</li> </ul>
<b>Brevet</b>	On compte le nombre de brevets déposés au cours de l'exercice, par votre entreprise ou par son groupe, qui sont directement issus des travaux de R&D réalisés par votre entreprise. Un même brevet peut faire l'objet de plusieurs dépôts (Institut national de la propriété industrielle, Office européen des brevets, United States patent and trademark office,...), il sera alors comptabilisé une seule fois.
<b>2 – Branches de R&amp;D</b>	
Dans cette partie, il faut renseigner les branches dans lesquelles votre société a effectué des travaux de R&D en 2022. Vous pouvez déclarer au maximum trois branches différentes.	
<b>3 – Informations générales sur la branche</b>	
Dans cette partie, il faut renseigner les informations principales de la branche de recherche déclarée en partie 2, notamment le chiffre d'affaires, le chiffre d'affaires à l'exportation et les effectifs en personnes physiques.	
<b>Effectif</b>	Il s'agit ici de l'effectif total de la branche de recherche en personnes physiques au 31/12, qu'il soit affecté à des tâches de R&D ou non.
<b>4 – Dépenses intérieures de R&amp;D (DIRD)</b>	
Dans cette partie, il faut renseigner les dépenses intérieures de R&D de la branche de recherche déclarée en partie 2 selon trois ventilations différentes : selon sa nature de charge, selon la catégorie de recherche, et enfin selon les départements géographiques.	
<b>DIRD</b>	Les dépenses intérieures de R&D correspondent à la somme des rémunérations et charges, des autres dépenses courantes et des dépenses en capital.
<b>Rémunérations et charges</b>	Elles comprennent l'ensemble des salaires et traitements des effectifs de R&D ainsi que la totalité des charges (sociales et fiscales) qui leur sont liées. Les coûts salariaux des catégories de personnel qui ne sont pas considérés comme faisant partie des effectifs de R&D (personnel de sécurité et d'entretien, par exemple) doivent être exclus de cette rubrique et comptabilisés avec les autres dépenses courantes.
<b>Autres dépenses courantes</b>	Elles prennent en compte les autres dépenses (hors taxes) liées à la réalisation des travaux internes de R&D en dehors des dépenses en capital. Il s'agit d'achats de petit matériel et outillage (hors achat de logiciels), de matières premières, de produits consommables, ainsi que des frais administratifs et des dépenses supportées au titre des services, y compris les honoraires pour essais et études et les coûts liés aux personnels extérieurs à l'entreprise (comptes 621 et 622). Elles s'entendent hors amortissements, c'est-à-dire hors provisions ou imputations liées à l'usure du capital.

<b>Dépenses en capital avant amortissement</b>	Elles correspondent aux dépenses annuelles brutes hors taxes relatives à l'acquisition d'éléments du capital fixe utilisés pour les activités de R&D menées par l'entreprise, sans déduction quelconque liée à l'amortissement. Selon le plan comptable, il s'agit donc des nouveaux actifs immobilisés dans l'année pour les activités de R&D. Elles comprennent : <ul style="list-style-type: none"> <li>- Les achats de terrains, les dépenses engagées pour la construction ou l'achat de bâtiments, y compris les dépenses occasionnées par d'importants travaux d'amélioration, de modification ou de réparation ;</li> <li>- Les achats d'instruments et équipements (gros matériel ou équipement lourd utilisé pour les travaux de R&amp;D) ;</li> <li>- Les achats de logiciels immobilisés ;</li> <li>- Les frais de recherche et de développement immobilisés portés au compte 203 (les frais de R&amp;D immobilisés au titre de l'exercice et n'apparaissant pas dans la rubrique des dépenses courantes sont portées ici - norme IAS 38 sur l'immobilisation des frais de R&amp;D).</li> </ul>
<b>Amortissement des dépenses en capital</b>	Il s'agit ici des dotations aux amortissements ou dépréciation des immobilisations sur l'année en cours.
<b>Recherche fondamentale</b>	La recherche fondamentale consiste en des travaux de recherche expérimentaux ou théoriques entrepris principalement en vue d'acquérir de nouvelles connaissances sur les fondements des phénomènes et des faits observables, sans envisager une application ou une utilisation particulière.
<b>Recherche appliquée</b>	La recherche appliquée consiste en des travaux de recherche originaux entrepris en vue d'acquérir de nouvelles connaissances et dirigés principalement vers un but ou un objectif pratique déterminé.
<b>Développement expérimental</b>	Le développement expérimental consiste en des travaux systématiques – fondés sur les connaissances tirées de la recherche et l'expérience pratique et produisant de nouvelles connaissances techniques – visant à déboucher sur de nouveaux produits ou procédés ou à améliorer les produits ou procédés existants.
<b>5 – Effectifs de R&amp;D</b>	
Dans cette partie, on s'intéresse aux effectifs de R&D de la branche de recherche déclarée en partie 2 selon les fonctions qu'ils exercent, en personnes physiques et en Equivalent Temps Plein (ETP).	
<b>ETP consacré à la R&amp;D</b>	Les ETP consacrés à la recherche doivent être calculés au prorata du temps consacré aux activités de R&D dans l'année. Par exemple, pour 3 chercheurs à mi-temps sur l'année et à 80 % sur des projets de R&D, on a : $ETP_{tot} = 3.00 \times 0.50 \times 0.80 = 1.2 ETP$
<b>Chercheurs et Ingénieurs de R&amp;D</b>	Les chercheurs et ingénieurs de R&D sont les scientifiques et les ingénieurs travaillant à la conception ou à la création de connaissances. Ils mènent des recherches et améliorent ou développent des concepts, théories, modèles, instruments techniques, logiciels ou méthodes opérationnelles. Y sont compris aussi : les doctorants (dont les bénéficiaires d'une convention Cifre), les personnels de haut niveau ayant des responsabilités d'animation des équipes de chercheurs.
<b>Techniciens</b>	Les techniciens sont les personnels d'exécution placés auprès des chercheurs pour assurer le soutien technique des travaux de R&D. Ces personnels se distinguent des chercheurs dans la mesure où il n'entre pas dans leurs fonctions de définir ou d'orienter les travaux de recherche, mais plutôt d'en assurer le support logistique.
<b>Ouvriers</b>	Il s'agit ici des personnels ouvriers spécifiquement affectés aux travaux de R&D.
<b>Administratifs</b>	Les administratifs sont les personnels, cadres ou non cadres, affectés aux tâches administratives liées aux travaux de recherche.
<b>Personnel support</b>	Le personnel support de R&D comprend les ouvriers et les administratifs.
<b>Personnes physiques</b>	Il s'agit du nombre d'agents présents dans la branche de recherche au 31/12, quelle que soit leur quotité de travail et leur période d'activité sur l'année.
<b>Rémunération directe / indirecte</b>	Sur l'ensemble des effectifs travaillant sur les activités de R&D, une partie du personnel R&D peut participer à des travaux de recherche mais être rémunéré par une autre entité (mises à disposition de chercheurs, prestataires, etc.), ils sont alors non directement rémunérés.
<b>6 – Dépenses de sous-traitance de R&amp;D</b>	
Dans cette partie, il faut renseigner les dépenses extérieures de R&D de la branche de recherche, c'est-à-dire, les sous-traitances et les collaborations de travaux de R&D ventilées selon plusieurs secteurs.	
<b>Dépenses de sous-traitance de R&amp;D</b>	Les dépenses de sous-traitance ou dépenses extérieures hors taxes de R&D correspondent aux sous-traitances et collaborations de travaux de R&D (comptes 604 et 611). Il s'agit des dépenses hors taxes de programmes complets ou partiels de R&D exécutés par un tiers, pour le compte de votre société, à l'exclusion des commandes de fournitures ou de simples prestations de service liées aux travaux de R&D effectués par votre société et prises en compte au titre des dépenses intérieures. Les dépenses extérieures de R&D en direction des centres techniques et des organismes professionnels s'entendent hors cotisations forfaitaires qui leur sont versées.
<b>Dépenses de sous-traitance de R&amp;D financées par contrats publics</b>	Dépenses de sous-traitance (voir plus haut), spécifiquement associées aux travaux de R&D qui relèvent d'un contrat public remporté par votre société.
<b>7 – Ressources</b>	
Dans cette partie, on s'intéresse aux ressources perçues par la branche de recherche (contrats, subventions, avances,...) ventilées selon plusieurs secteurs (Etat, Enseignement Supérieur, Entreprises, Union Européenne,...)	
<b>Ressources</b>	Elles regroupent les fonds reçus au titre de contrats, les subventions et les avances sur des programmes spécifiques de R&D, ainsi que les crédits incitatifs publics (à l'exception des aides fiscales dédiées à l'innovation comme le crédit d'impôt recherche, ou les aides aux jeunes entreprises innovantes). L'autofinancement de l'entreprise ne doit pas y figurer.